

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE D'AZAY-LE-BRULÉ**

### **1. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Il est disponible sur le site internet de la commune.

La commune d'Azay-le-Brûlé compte 2 058 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et est en constante augmentation (1 839 habitants en 2010). 18 agents communaux y travaillent, soit un équivalent temps plein de 13,35.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'année. Il doit être voté au plus tard le 15 avril de l'année N.

Le budget primitif 2021 de la commune a été voté le 6 avril 2021. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures au public.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **2. La section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement permettent d'assurer le quotidien de la commune. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux : alimentation, électricité, eau, frais de télécommunications, carburant, salaires, entretien des bâtiments, remboursement des intérêts d'emprunt, impôts, subventions...)

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, garderie, location du foyer rural), aux impôts locaux, aux allocations compensatrices de la communauté de communes Haut Val de Sèvre et aux dotations de l'Etat.

Les recettes totales de l'année 2021 s'élèvent à 1 820 235,65 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières

et de fournitures, les subventions versées aux associations et le remboursement des intérêts d'emprunts.

Les dépenses totales de l'année 2021 s'élèvent à 1 820 235,65 € et se décomposent de la sorte :

- Dépenses réelles : 1 406 200 €
- Dépenses d'ordre (amortissement) : 29 980 €
- Dépenses imprévues (pouvant être affectées selon les besoins) : 82 455,65 €
- Virement à la section d'investissement (autofinancement) : 300 000 €
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : 1 600 €

Un effort est porté sur le budget de fonctionnement avec une capacité de possibilité de transfert en investissement de 300 000 €.

### **3. La fiscalité**

Les taux des taxes locales pour l'année 2021 n'ont pas été augmentés :

- Taxe foncière (bâti) : 36,40 % (soit 17,52 % taux communal + 18,88 % taux départemental)
- Taxe foncière (non bâti) : 67,84 %

Le montant de la fiscalité locale s'élève à 757 959 €.

Avec les compensations de l'État, les ressources fiscales s'élèvent à 840 649 €.

### **4. La section d'investissement**

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle contribue à accroître le patrimoine de la commune par l'achat d'un bien immobilier, les travaux sur les biens communaux, l'acquisition de véhicule...)

En 2021, les dépenses d'investissement concernent des travaux de voirie, de vestiaires à l'atelier communal, de la mise en sécurité de l'église et de ses contreforts, de la réhabilitation du préau de l'école élémentaire, de la mise en sécurité électrique du foyer rural, de l'insonorisation d'une classe de l'école élémentaire, de l'interphonie aux deux écoles, de l'acquisition d'un camion, d'une débroussailleuse, d'une rototrancheuse, d'un laser pour le service technique, de tableaux numériques pour l'école élémentaire et l'école maternelle, d'un ordinateur portable pour le secrétariat de la mairie, de matériel aux restaurants scolaires, de terrains ainsi que le remboursement en capital des emprunts.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 998 033,14 €. Elles se décomposent de la façon suivante :

- Solde négatif antérieur : 170 773,14 €
- Extensions de réseaux : 4 300 €
- Remboursement d'emprunts : 119 200 €
- Acquisitions immobilières et mobilières : 91 740 €
- Travaux de voirie : 182 860 €
- Etudes : 6 620 €

- Travaux sur les bâtiments communaux : 364 730 €
- Écritures d'ordre : 32 700 €
- Dépenses imprévues 25 110 €

Les recettes sont constituées de la taxe d'aménagement et des subventions perçues en lien avec les projets réalisés. Elles se décomposent de la façon suivante :

- Amortissements : 47 180 €
- Taxe d'aménagement : 5 800 €
- FCTVA : 29 160 €
- Subventions : 122 270 €
- Besoin de financement : 182 763,14 €
- Emprunts : 310 860 €
- Transfert de la section de fonctionnement (autofinancement) : 300 000 €

## **5. Etat de la dette**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la dette communale restant à courir (capital restant dû) s'élève à la somme de 1 249 899,31 €, soit 607,34 €/ habitant.